



Compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2006

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne

Secrétaire : Mme FLOURIOT-BRISTOT

Présents : M. HÉRAULT , Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ,
M. MEILLAT, Mme MANTE, Mme HERFELD, M. TARER, M. VEYRAT, M. BRAT, M. FEYDEL
Adjoints au Maire

Mme MAREST, Mme BAZIN, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT, M.ARNOL, Mme BINELLO,
Mme RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. LAURENT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT,
Mme PERROT, Mme FLOURIOT-BRISTOT, M. BANQUY, M. BOUISSET, M. VUCEKOVIC,
M. JOSSE, M. ZAMMIT, Mme BERNARD
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Mme BOLLIET ayant donné procuration à Mme DUCASSE jusqu'à son arrivée à 20h50
Mme LE NOXAIC ayant donné procuration à Mme MANTE
Melle FILIP ayant donné procuration à M. COURTOIS

ADOPTE A LA MAJORITÉ

Contre : MM JOSSE, ZAMMIT

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2006

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en retirant un point :

- « vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères »

et en ajoutant un point à l'ordre du jour :

- « restructuration du lycée de Montgeron : construction du futur auditorium »

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de la présente séance ainsi modifié

PROCEDE Au vote du Budget Primitif chapitre par chapitre

FONCTIONNEMENT Dépenses

Chapitres: 011,012,014,65,66,67,022,023,042

A la majorité

Contre: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

FONCTIONNEMENT Recettes
Chapitres: 013,70,73,74,75,77,042
A la majorité

Contre: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

INVESTISSEMENT Dépenses
Chapitres: 20,21,23,16,020,040
A la majorité

Contre: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

INVESTISSEMENT Recettes
Chapitres: 13,16,10,024,021,040
A la majorité

Contre: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

INVESTISSEMENT Opération reconstruction de l'école Hélène BOUCHER
A la majorité

Contre: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

INVESTISSEMENT Opération médiathèque
A la majorité

Contre: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

APPROUVE A LA MAJORITE

Contre: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

Le budget primitif 2006 de la ville de Montgeron qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

section d'investissement	9 839 414,74 €
section de fonctionnement	30 030 084,71 €
TOTAL	39 869 499,45 €

DECIDE A LA MAJORITE

Abstentions: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

de fixer à titre prévisionnel à 12 816 442 € le montant des impôts directs locaux au titre de l'exercice et maintient les taux à percevoir au titre de l'année 2006.

- 18,34 % taxe d'habitation
 - 21,10 % taxe sur le foncier bâti
 - 84,15 % taxe sur le foncier non bâti

DECIDE A LA MAJORITE

Abstentions: M. JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

d'opter pour un régime de budgétisation totale des provisions et rappelle que le régime optionnel permet de gérer la provision dans le cadre de l'autofinancement annuel.

DECIDE A LA MAJORITE

Abstention: M JOSSE

de fixer à 5 ans la durée de l'amortissement des subventions d'équipement versées à des tiers qu'ils soient publics ou privés.

AUTORISE A L'UNANIMITE

le versement de l'indemnité annuelle de conseil au receveur municipal de Montgeron pour l'année 2005

DIT A L'UNANIMITE

qu'en ce qui concerne les modalités de révision des loyers des logements faisant partie du patrimoine communal, la valeur de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice mesurant le coût de la construction à la date de référence, des contrats de location est remplacée par la Valeur de l'Indice de référence des Loyers à cette même date de référence et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints dans l'ordre du tableau à signer les avenants aux conventions en cours.

PROCEDE A L'UNANIMITE

à l'élection, à bulletin secret, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour composer le jury de concours ayant pour objet le choix du maître d'oeuvre pour la reconstruction du groupe scolaire Hélène BOUCHER.

Sont élus comme membres titulaires du jury de concours: MM TARER FEYDEL POTIER MME DUPEYRAT M BANQUY

Sont élus comme membres suppléants du jury de concours: MM MEILAT ARNOL VEYRAT mme MAREST M.MIALET

DECIDE A LA MAJORITE

Abstentions: MM JOSSE, ZAMMIT, MME BERNARD

De fixer la rémunération des membres disposant de la qualification ou de l'expérience exigée des candidats pour participer au concours (architectes) à un montant de 300 € HT la journée de travail (la séance) pour chaque membre qualifié.

DECIDE A LA MAJORITE

Abstentions: M.BANQUY, M BOUISSET, M VUCEKOVIC, M.MIALET, M GUILLEMENOT, M JOSSE, M ZAMMIT, Mme BERNARD

le déclassement du domaine public des parcelles de terrains cadastrés section AV n°97-10-11-12

ACCEPTE A L'UNANIMITE

La reprise de l'actif de l'Association Syndicale Autorisée (A.S.A) La Chesnaie dans les comptes de la commune.

DECIDE A L'UNANIMITE

M.FEYDEL en sa qualité de Directeur de l'Etablissement JC GATINOT, représentant la Présidente de l'association gestionnaire dénommée « Langage et Intégration » ne participe pas au vote de passer une nouvelle convention avec l'Association « Langage et Intégration » pour l'affectation des locaux de l'Ecole JC GATINOT et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints dans l'ordre du tableau à signer cette convention.

MANDATE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires auprès de la Région permettant l'étude d'une extension de l'auditorium prévu dans le cadre de la restructuration du Lycée de Montgeron, de telle sorte que la commune puisse utiliser cet équipement en dehors du temps scolaire.

La Séance est levée à 22 H 40

Gérald HÉRAULT

Le Maire

Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne.